**L'appel à manifestation d'intérêt pour le programme des jeunes professionnels en délégation (JPD) est ouvert du 4 janvier 2023 au 31 janvier 2023**

Le Service européen pour l'Action extérieure (SEAE) et la Commission européenne ont mis sur pied un programme de stages de haut niveau qui donne l'occasion à de jeunes professionnels hautement qualifiés des États membres de l'UE de travailler dans des délégations de l'UE du monde entier.

Le programme a pour but de permettre aux jeunes d'acquérir une expérience pratique du travail des délégations de l’UE ainsi qu'une compréhension approfondie du rôle qu'elles jouent dans la mise en œuvre des politiques extérieures de l'UE.

Tous les 24 mois, le SEAE et la Commission lancent un appel à manifestation d'intérêt. Pour le cycle en cours 2021-2023, il y a eu 89 postes de JPD disponibles dans différentes délégations de l'UE.

Le programme JPD est fondé sur :

* la [Décision conjointe JOIN(2017)22](https://www.eeas.europa.eu/sites/default/files/documents/D%C3%A9cision%20conjointe%20JOIN%202017%2022%20FR_1.pdf)  du 19.06.2017 de la Commission et de la Haute Représentante de l'Union pour les Affaires étrangères et la Politique de Sécurité modifiant la [Décision conjointe JOIN(2012)17](https://www.eeas.europa.eu/sites/default/files/documents/D%C3%A9cision%20conjointe%20JOIN%202012%2017%20FR_0.pdf) du 12.06.2012 établissant un programme de stages de haut niveau dans les délégations en partenariat avec les États membres de l’Union européenne;
* la [Décision ADMIN(2017)8](https://www.eeas.europa.eu/sites/default/files/documents/D%C3%A9cision%20ADMIN%202017%208%20FR_0.pdf)  du 21.06.2017 du Directeur général du Budget et de l'Administration du Service européen pour l'Action extérieure, en accord avec les Directeurs généraux de la DG INTPA (ex-DEVCO) et de la DG HR de la Commission européenne sur les modalités d'application du programme de stages de haut niveau dans les délégations de l'Union européenne en partenariat avec les États membres de l'Union européenne modifiant la [Décision SEAE DEC(2014)002](https://www.eeas.europa.eu/sites/default/files/documents/D%C3%A9cision%20SEAE%20DEC%202014%20002%20FR_0.pdf)du 22.01.2014 du Directeur exécutif du SEAE en accord avec les Directeurs généraux de DG INTPA (ex-DEVCO) et DG HR de la Commission européenne.
* La décision [ADMIN(2021)14 REV 1](https://www.eeas.europa.eu/sites/default/files/documents/ADMIN%282021%2914%20REV1%20FINAL%20Ares_0.pdf) du 29.11.2021 du Directeur général de la gestion des ressources du Service européen pour l'Action extérieure en accord avec les Directeurs généraux de la DG INTPA et de la DG HR de la Commission européenne modifiant la décision ADMIN( 2017)8 du 21.06.2017, la [décision ADMIN(2022)57](https://www.eeas.europa.eu/sites/default/files/documents/ADMIN%282022%29%2057%20FINAL.pdf) du 03.10.2022 du Directeur général de la gestion des ressources du Service européen pour l'action extérieure en accord avec les Directeurs généraux de la DG INTPA et de la DG HR de la Commission européenne modifiant la décision ADMIN(2017)8 du 21.06.2017 et la  [décision ADMIN(2022)74 du 15.12.2022](https://www.eeas.europa.eu/sites/default/files/documents/ADMIN%282022%29%2074%20FINAL.pdf)du Directeur général de la gestion des ressources du Service européen pour l'action extérieure en accord avec les Directeurs généraux de la DG INTPA et de la DG HR de la Commission européenne modifiant la décision ADMIN(2017)8 du 21.06.2017.

**LES CANDIDATS SONT INVITÉS À LIRE ATTENTIVEMENT LES DÉCISIONS AVANT D'ENVOYER LEUR CANDIDATURE**

**QUI PEUT POSER SA CANDIDATURE ?**

Les candidats au programme de stages de haut niveau doivent :

* être ressortissants d'un des États membres de l'UE;
* être titulaires, à la date de clôture des candidatures, d'au moins un diplôme universitaire équivalant à un master *(*[annexe relative aux diplômes](https://www.eeas.europa.eu/sites/default/files/documents/Diplomas%20Annex.pdf)*)* dans un domaine ayant trait aux activités des délégations de l’UE*;*
* posséder une excellente maîtrise de l'anglais et/ou du français; la connaissance d'autres langues est un atout;
* avoir, à la date limite de dépôt des candidatures, pas plus d'un an d'expérience professionnelle avec le SEAE, la Commission ou une autre institution ou un autre organe de l'UE;
* être vivement intéressés et motivés par un travail dans une délégation de l’UE;
* une expérience professionnelle ou la pratique d'activités para-universitaires telles que le bénévolat ou la publication de travaux constituent des atouts importants.

Aucune expérience professionnelle n'est requise pour postuler à ce programme de stage de haut niveau. Toutefois, la préférence sera donnée aux candidats ayant, à la date de clôture des candidatures, un maximum de 4 ans d'expérience professionnelle en rapport avec le programme (dont 1 an au maximum avec le SEAE, la Commission ou une autre institution ou un autre organe de l'UE comme indiqué ci-dessus).

**OÙ SONT AFFECTÉS LES CANDIDATS ?**

Les jeunes professionnels peuvent travailler dans l'une des 145 délégations de l'UE et peut être affecté, selon la nature des tâches à effectuer :

* dans les services du SEAE - aux questions relatives à la politique, à la presse et à l'information (voir [description de poste type pour les stages dans les services relevant du SEAE](https://www.eeas.europa.eu/sites/default/files/documents/training_assignments%20for%20EEAS%20functions.pdf));
* dans les services de la Commission - aux questions relatives à la politique de développement, la gestion de programmes/projets, les affaires humanitaires, etc. (voir [la description de poste type pour les stages dans les services relevant de la Commission](https://www.eeas.europa.eu/sites/default/files/documents/List%20of%20COM%20assignments_HR.E.2_final.pdf)).

**NOMBRE DE PLACES DE STAGE DISPONIBLES EN 2023**

Le SEAE et la Commission européenne financeront au minimum 54 postes de JPD (2 par État membre) pour le cycle 2023-2025 : 27 places de JPD dans la section politique, presse et information (SEAE) et 27 dans les secteurs de la Commission européenne. Des postes supplémentaires pourraient être financés au moyen de contributions volontaires des États membres de l'UE.

**MODALITÉS DE PRÉSENTATION DES CANDIDATURES**

Les candidatures (voir [formulaire de candidature](https://www.eeas.europa.eu/sites/default/files/documents/application_form_2023_vf_5.docx)) sont exclusivement adressées aux autorités désignées par chaque État membre de l'UE (voir [points de contact pour votre État membre](https://www.eeas.europa.eu/sites/default/files/documents/MS%20CONTACTS%20Round%202023_v30-11-2022.pdf)). Les modalités de présentation des candidatures aux autorités nationales sont déterminées par chaque État membre de l'UE et doivent figurer sur leur [site web](https://www.eeas.europa.eu/sites/default/files/documents/Websites%20MS%20MFA%20Round%202023_v30-11-2022.pdf). Les candidats ne peuvent postuler que dans un seul État membre. En cas de candidatures multiples, le candidat sera éliminé.

Les candidats seront sélectionnés sur la base des informations fournies dans le formulaire de candidature. Toute candidature spontanée envoyée directement au SEAE ou à la Commission européenne sera écartée.

Dans ce formulaire, les candidats sont invités à fournir des informations sur leur parcours universitaire, leur maîtrise des langues, leur expérience professionnelle, leurs activités para-universitaires et leur motivation. En outre, ils sont invités à indiquer trois préférences géographiques en vue de leur affectation potentielle, ainsi que le service pour lequel ils se portent candidat :

* service politique, presse et information;
* politique de développement, gestion de programmes/projets, affaires humanitaires, etc.

**PROCÉDURE DE SÉLECTION**

La présélection des candidats est assurée par les États membres de l'UE. La sélection finale est effectuée par le SEAE et la Commission européenne.

Au terme de la procédure de présélection, les États membres de l'UE remettent au SEAE et à la Commission une liste contenant les noms des candidats retenus (entre 2 et 4 candidats par poste prévu). Le SEAE et la Commission sélectionnent un candidat de chaque État membre.

Le SEAE et la Commission dressent chacun une liste de délégations de l’UE prioritaires auxquelles les JPD seront affectés. Une fois que les listes sont arrêtées, le SEAE et la Commission procèdent à la mise en correspondance. Cette procédure repose sur les critères suivants:

* priorités de la Commission et du SEAE;
* profils des candidats, connaissance des langues et préférences exprimées dans le formulaire de candidature;

**NOTRE OFFRE**

Les candidats sélectionnés se verront proposer une convention de stage unique d'une durée déterminée de douze (12) mois, qui peut être renouvelée pour douze (12) mois supplémentaires après une évaluation positive à mi-parcours.

Les stagiaires ont droit au versement d'une rémunération mensuelle composée :

* d'une bourse de 2,000 EUR;
* d'une contribution de logement fixée à 1,500 EUR;
* d'une contribution destinée à compenser les conditions de vie difficiles dans certains pays et s'ajoutant aux allocations mentionnées ci-dessus - elle varie de 10 à 30 % selon l'indemnité de conditions de vie (ICV) dans une délégation (voir le [tableau ICV](https://www.eeas.europa.eu/sites/default/files/documents/ADMIN%282022%29%2076%20FINAL_0.pdf)).

En outre, les JPD se verront octroyer :

* une contribution d'installation de 2,340 EUR au début du stage;
* une contribution aux frais de voyage de 2,926 EUR pour chaque période de stage;
* une contribution de 1,800 EUR aux frais d'assurance pour chaque période de stage.

**CALENDRIER**

|  |  |
| --- | --- |
| **LANCEMENT du CYCLE 2023** | **4 janvier 2023**  |
| **Date limite de présentation des candidatures aux États membres** | **31 janvier 2023** |
| **Présentation au SEAE et à la Commission par tous les États membres des listes de candidats présélectionnés** | **Fin avril 2023** |
| **Jurys de sélection au SEAE et à la Commission et procédure de mise en correspondance (attribution des places aux candidats)** | **Mai 2023** |
| **Communication des résultats aux États membres** | **Juin 2023** |
| **Envoi des propositions de stages aux candidats** | **Juin/début juillet 2023** |
| **Réception des pièces justificatives devant être transmis par les candidats retenus** | **Fin Juin/début juillet 2023** |
| **Formation obligatoire à l’entrée en service**  | **Septembre 2023** |
| **Début des stages dans les délégations de l'UE**  | **Septembre/Octobre 2023** |